

Mieux vivre mon métier



**LE SE-UNSA
FAIT DES
PROPOSITIONS
CONCRÈTES**



#AgirAvecVous

*À ce niveau d'engagement,
je mérite un salaire décent !*

Le SE-Unsa revendique :

- une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- un compte individuel d'équipement professionnel ;
- l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- la suppression du jour de carence ;
- l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du Parcours avenir...) ;
- le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'ISSR avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant·e·s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.

*Des élèves en plus
ou en moins,
ça change mon travail
au quotidien !*

Le SE-Unsa revendique :

- ✓ des effectifs limités et adaptés :
 - 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
 - 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
 - 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
 - 10 élèves pour les Ulis ;
 - 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
 - 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle.
- ✓ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveaux et plus, grande section de maternelle, Cp, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ; le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ✓ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif *Plus de maîtres que de classes* dans le premier degré et co-interventions au collège.



Un lieu de travail adapté et équipé, c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- des salles de classes connectées, spacieuses et insonorisées ;
- des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- une formation sur la santé, et sécurité au travail afin d'acquérir une vraie reconnaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (Rsst, RGDI, Duer).

je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- la prise en compte d'ascendants à charge ;
- la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- une formation continue régulière sur le temps de service ;
- une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.

Enseignant·e mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignantes et assimilées, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- un congé paternité d'un mois ;
- la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

L'Éducation nationale, l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...) ;
- la visite médicale annuelle ;
- la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.

LE SE-UNSA PROPOSE

CPE

- ✓ un temps de travail de 35 h hebdomadaires toutes tâches comprises ;
- ✓ un CPE au moins par établissement et des postes supplémentaires en fonction des caractéristiques des EPLE (seuil de 400 élèves, internat, éducation prioritaire...);
- ✓ un accès facilité à de nouvelles fonctions (DDFPT, directeur de Segpa, enseignant-référent, IA-IPR Evs...).



Contractuels

AED AESH

- ✓ une formation dès la prise de fonction et un accès facilité à la formation continue ;
- ✓ des perspectives de titularisation élargies avec des épreuves de concours adaptées au profil et à l'expérience ;
- ✓ une revalorisation salariale tous les 3 ans, et le versement de la prime Rep/Rep+ pour tous ceux qui y exercent.



PEPS

- ✓ un temps de service de 16 h + 2 h d'As ;
- ✓ des équipements de protection individuelle et une prévention des risques musculo-squelettiques, des troubles de la voix et de l'audition ;
- ✓ un nombre limité d'élèves pour certaines activités et un dédoublement systématique des classes pour la natation.



PsyEN

- ✓ des passerelles EDA/Edo ;
- ✓ une rémunération alignée sur celle des agrégés ;
- ✓ la création d'un poste de PsyEN conseiller technique auprès du recteur, animateur de réseau.



Certifiés

- ✓ la rémunération de toutes les épreuves des examens en cours d'année au lycée comme au collège ;
- ✓ la revalorisation de l'Isoe part fixe et l'Isoe *Prof principal* et des heures de vie de classe rémunérées ;
- ✓ des temps de concertation intégrés dans mon temps de service.



Agrégés

- ✓ le développement du congé de formation *Recherche* pour faciliter la poursuite d'une thèse ;
- ✓ une gestion des carrières au niveau académique ;
- ✓ en Eps, un temps de service de 13 h + 2 h d'As.



PE

- ✓ un abaissement du temps de service à 26 h : 23 h d'enseignement + 3 h forfaitaires sur 36 semaines. À terme, un temps d'enseignement de 18 h ;
- ✓ un départ à la retraite possible en cours d'année ;
- ✓ la rémunération en heures supplémentaires pour les APC.



PLP

- ✓ un accès facilité au Supérieur et le développement d'un congé de formation *Recherche* ;
- ✓ une dotation en heures complémentaires professeur permettant la mise en place de groupes à effectif réduit, y compris dans les enseignements généraux ;
- ✓ la création d'une mission de référent Ebep (élèves à besoins particuliers), accessible aux PLP titulaires du Cappei ;
- ✓ le développement de l'accès des PLP à l'enseignement post-bac en LP.



Stagiaires

- ✓ une entrée dans le métier beaucoup plus progressive qu'actuellement ;
- ✓ l'indemnisation des frais engagés par l'année de formation à hauteur des dépenses engagées ;
- ✓ la prise en compte de la diversité des expériences antérieures dans le cadre de la formation, de l'évaluation et de la titularisation.



Du 29 novembre au 6 décembre
je vote

